

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 7 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 1^{er} avril 2026, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Sébastien LAPORTE étant secrétaire de séance.

Délibération n°2026/42

En date du 07 avril 2026

Portant sur :

Commission Communale pour l'Accessibilité – Désignation des membres

Membres	29
Présents	23
Représentés	5
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Sébastien LAPORTE, Monsieur José DUDOGNON, Madame Béatrice BOTHIER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Philippe SAVIGNAT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Inès ROVARINO, Monsieur Arnaud BLAINEAU, Monsieur Aurélien ZANKOWITCH, Monsieur Thomas BOULESTEIX, Madame Elodie CORGNE, Monsieur Gérard BRIOT, Monsieur Philippe GOUT, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Aurélie POUGET, Madame Albina DESPROGES, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur José DUDOGNON, Madame Florence LE BEC par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Christelle THORÉ par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Isabelle AUBRY par Monsieur René ARNAUD, Madame Claire Amandine TILUS par Madame Marie-Claire SELLAS.

Par délibération n°2014/98 en date du 02 juillet 2014, la Commune d'Aixe-sur-Vienne décidait la création d'une Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapés.

Considérant qu'à la suite du renouvellement des membres du Conseil Municipal il convient de nommer les représentants de la Collectivité appelés à siéger au sein de cette instance, appelée dorénavant Commission Communale pour l'Accessibilité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment l'article 46.

Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014

Vu la délibération n°2014/98 en date du 2 juillet 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne :

5 Conseillers Municipaux titulaires

Majorité

- Monsieur Sébastien LAPORTE
- Monsieur José DUDOGNON
- Monsieur Philippe SAVIGNAT
- Monsieur Thomas BOULESTEIX

Opposition

- Monsieur Cyrille PARRE

5 Conseillers Municipaux Suppléants

Majorité

- Madame Marie-Claire SELLAS
- Monsieur Aurélien ZANKOWITCH
- Monsieur Laurent THARAUD
- Monsieur Nicolas ANDRIEUX

Opposition

- Madame Albina DESPROGES

A AIXE SUR VIENNE, le 7 avril 2026

René ARNAUD

Sébastien LAPORTE

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 8 avril 2026, date de sa publication.